

Paris, le → 6 NOV. 2013

Le Premier Ministre

2 5 6 5 / 1 3 / SG

Monsieur le Commissaire général
à la stratégie et à la prospective

Objet : commission relative à l'enfance et à l'adolescence

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 a prévu le principe de l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'enfance, « axée notamment sur l'accueil de la petite enfance, le soutien à la parentalité, la lutte contre les inégalités et l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants ».

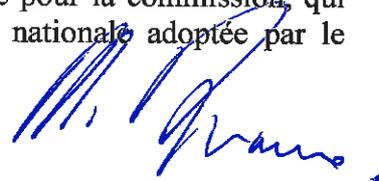
Pour y parvenir, je souhaite que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective mette en place une commission ad hoc, chargée, à partir d'un travail d'expertise et de concertation, de formuler des propositions pour une politique cohérente en faveur de l'enfance et de l'adolescence.

L'axe général de la réflexion, qui sera conduite avec le concours de l'ensemble des ministères concernés et la participation de jeunes eux-mêmes, sera le développement de l'enfant et de l'adolescent, de la naissance à l'âge adulte. Je souhaite que la commission accorde une attention particulière à l'adolescence, porte d'entrée dans la jeunesse, priorité du quinquennat.

A partir notamment de l'analyse d'indicateurs sur les inégalités, la commission déterminera les objectifs de développement de l'enfant et de l'adolescent que l'Etat devrait soutenir en priorité. La réflexion sera centrée sur l'éducation sous toutes ses formes (comment devenir adulte), mais aussi sur la protection de l'enfance et sur les questions de santé. La gouvernance, notamment territoriale, des politiques en faveur de l'enfance et de l'adolescence sera un axe transversal de la réflexion. Celle-ci pourra utilement être enrichie par l'analyse d'exemples étrangers.

L'objectif est d'aboutir à un projet d'action globale en faveur du développement de l'enfant et de l'adolescent, permettant de décroiser les politiques publiques et combinant des propositions de portée générale et des actions spécifiques pour les enfants et les adolescents les plus défavorisés.

Je souhaite qu'à l'automne 2014, un rapport me soit remis, comprenant un diagnostic, les propositions sur le contenu et la gouvernance de la politique en faveur de l'enfance et de l'adolescence, ainsi qu'une proposition de fonctionnement pérenne pour la commission, qui pourrait être amenée à suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale adoptée par le Gouvernement.



Jean-Marc AYRAULT